



VOLONTAIRE EN SERVICE CIVIQUE

AIDER À L'ACCUEIL ET À L'INTÉGRATION
DES RÉFUGIÉS



LE CONTEXTE

L'Ordre de Malte France intervient auprès de personnes migrantes dans le cadre de trois principales missions :

- l'accompagnement de familles hébergées en hôtel social,
- l'accompagnement juridique en centres de rétention administrative,
- l'accompagnement de demandeurs d'asile et réfugiés récemment arrivés en France.

C'est dans le cadre de cette dernière mission que des volontaires interviendront, en délégation aux côtés de bénévoles très impliqués au quotidien.

Il s'agit, en effet, de venir en aide aux personnes dans leurs démarches d'intégration, par le biais de la participation à des cours de français, la mise au point de CV et lettres de motivation ou encore l'accès aux droits permettant de bénéficier de l'assurance-maladie ou des allocations familiales.

Cette mission, animée et coordonnée par des salariés au siège et sur le terrain, se fait en lien avec de nombreux bénévoles, et permet de venir en aide aux personnes accompagnées afin de les aider dans leur insertion/intégration dans la société française. C'est une véritable action de solidarité qui est ici offerte aux volontaires en service civique : cet accompagnement permet, en effet, de rompre l'isolement des personnes, de les aider à prendre confiance en elles et à mieux comprendre la société française, renforçant ainsi le lien social.

LES MISSIONS

Le volontaire aura pour missions de :

- Aider à l'accueil des familles nouvellement arrivées en France et à l'accompagnement dans leurs démarches (auprès des services publics, des écoles, des dispositifs d'accès aux soins, etc.),
- Participer à l'animation des ateliers d'aide à l'apprentissage de la lecture ou de la langue française destinés aux personnes non-francophones,
- Participer à des activités de soutien scolaire auprès des enfants,
- Aider à la mise en place et l'accompagnement lors d'évènements ou de sorties culturelles en vue de créer du lien social,
- Aider à l'intégration des réfugiés (aide à la reprise d'études, aide à l'animation d'ateliers de recherche d'emploi, etc.).



Le Service Civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général ouvert aux 16-25 ans, élargi à 30 ans aux jeunes en situation de handicap. Il ouvre droit à une indemnité financée par l'État de 473,04 € net par mois, quelle que soit la durée hebdomadaire du contrat majorée sous condition (RSA...). L'Ordre de Malte France vous propose un contrat de 8 mois à hauteur de 24h par semaine et vous versera une prestation mensuelle de 107,68 €.



**ORDRE DE MALTE
FRANCE**

Issu du plus ancien organisme caritatif au monde, l'Ordre de Malte France est une association catholique hospitalière, reconnue d'utilité publique, fondée en 1927. Elle rassemble 1989 salariés et plus de 9 400 bénévoles réguliers, qui s'engagent, chaque jour, en France et dans 26 pays pour secourir, soigner et accompagner les personnes fragilisées par la maladie, le handicap, la pauvreté ou l'exclusion et former les aidants.